

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2026

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

19/02/26-04

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, à 18 heures et 10 minutes, se sont réunis les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, sous la présidence de Monsieur Stephen HERVE, sur convocation individuelle, faite le 26 janvier, en exécution du décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Stephen HERVE
- Madame Joelle MOTTE,
- Madame Cristel FABRIS,
- Madame Oldhynn PIERRE
- Madame Christelle LE GOUALLEC,
- Monsieur Patrick GIBERT,
- Madame Chantal GARDET,
- Madame Eliane LOUISON,
- Madame Sylvette GIRAUD,
- Madame Mariam THIAM,

ETAIENT ABSENTS et/ou EXCUSES :

- Monsieur Lakhdar FEMMAMI,
- Monsieur Christian BILLOTTE,
- Madame Michèle BAHURLET.

ONT DONNE PROCURATION :

- Madame Nezha DECOURRIERE à Madame Christelle LE GOUALLEC.

ONT ETE INVITES :

- Monsieur Philippe VAN ELSLANDE,
- Monsieur Ilhan YILDIZ,
- Madame Christelle BRIVAL FONTES,
- Madame Céline GILBERTON.

Secrétaire de séance : Madame Audrey GUENICHE, Directrice Santé Solidarité et Autonomie, Directrice du CCAS.



APPROBATION DE LA TARIFICATION DES SORTIES SENIORS 2025 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU l'approbation du règlement de fonctionnement des animations et loisirs seniors voté au Conseil d'administration en date du 31 mars 2022.

CONSIDERANT que le niveau de précarité de la ville est important, que le revenu médian déclaré est inférieur à celui du Département de l'Etablissement Public Territorial, le CCAS se doit dans ses missions d'intervenir et d'apporter une réponse dans le bien vieillir.

CONSIDERANT que dans le cadre des missions de lien social et de prévention de l'isolement, le CCAS se doit d'élargir ses activités, loisirs, sortie et voyages à un plus grand nombre.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la grille de participation financière :

<u>Tranche</u>	<u>Montant</u>	<u>Participation Senior</u>	<u>Participation CCAS</u>
1	Jusqu'à 16 894€	25%	75%
2	De 16 895€ à 25 711€	50%	50%
3	De 25 712€ à 47 806€	75%	25%
4	De 47 807€ à 73 517€	100%	0%
Inconnue	A partir de 73 518€	100%	0%

D'AUTORISER la tarification des ateliers 2026 comme suit :

Ateliers	Montant par cycle / par seniors	Nombre de cycle	Nombre de séances par cycle
Sophrologie	25€	1	6
Zumba	25€	1	6
Gym douce	15€	1	4
Relaxation chinoise	15€	1	14
Marche santé	Gratuit	-	-
Art plastique	10€	1	4
Danse de salon	25€	1	6
Jeux de société	Gratuit	-	-
Tricot	Gratuit	-	-
Ateliers Solid'R	Gratuit	-	-

D'AUTORISER la tarification des sorties 2026 comme suit :

REVENU FISCAL DE REFERENCE			jusqu'à 16894 €	de 16895€ à 25711€	de 25712€ à 47806€	> 47807€ ou inconnu
TRANCHES			1	2	3	4
PARTICIPATION SENIOR			25%	50%	75%	100%
PARTICIPATION CCAS			75%	50%	25%	0
SORTIES	LIEU	DATE				
Roissy	Roissy	19/03/2026	17 €	33 €	49 €	65 €
L'Art dans tous ses états	Noisiel	24/03/2026	13 €	26 €	39 €	50 €
Théâtre des Variétés	Paris II	11/04/2026	15 €	25 €	33 €	49 €
Bowling	La Villette	16/04/2026	6 €	11 €	17 €	22 €
La Champagne gourmande	Epernay	21/04/2026	14 €	28 €	42 €	55 €
Vallée de l'Eure	Evreux	21/05/2026	16 €	32 €	48 €	61 €
Parrot's World	Crécy-la-Chapelle	28/05/2026	13 €	25 €	37 €	49 €
Trottez, Valsez	Sacy-le-Grand	02/06/2026	16 €	32 €	48 €	62 €
Sur les traces des artistes	Grez-sur-Loing	11/06/2026	15 €	30 €	45 €	58 €
Initiation Golf	Livry-Gargan	25/06/2026	10 €	10 €	10 €	10 €
Cité internationale de la langue française	Villers-Cotterêts	15/09/2026	5 €	5 €	5 €	5 €
Les belles histoires du Sud de l'Oise	Pontpoint	22/09/2026	13 €	25 €	37 €	49 €
Bowling	La Villette	15/10/2026	8 €	15 €	23 €	30 €
Château de Champs sur Marne	Champs sur Marne	05/11/2026	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €
Musée Grévin	Paris IX	19/11/2026	5 €	9 €	13 €	17 €
Noel gourmand au Château	Montataire	10/12/2026	18 €	36 €	54 €	70 €
Roussine		07 au 10/04				

La Baule		09 au 16/05				
Roussine		15 au 17/06				
Roussine		14 au 18/09				
Vietnam		08 au 19/11				2 190 €

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au Budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale, dans chacun des chapitres, articles et fonctions concernés ;

DIT que la Directrice du CCAS est responsable de l'exécution de ces tarifs

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT DU CENTRE
SOCIAL D'ACTION SOCIALE

